

CHAPITRE X – CHALLENGE ERIC DE MEU BENJAMINS - PUPILLES - MINIMES

- 10.1. Le Challenge Eric De Meu pour les catégories benjamins, pupilles et minimes est ouvert à tous les athlètes de la LBFA. et se déroule sous forme d'épreuves combinées: pentathlon pour les minimes et tétrathlon pour les pupilles et benjamin(e)s.
- 10.2. Le Challenge se compose d'éliminatoires par province et région et d'une finale.
- 10.3. Les éliminatoires provinciales ou régionales ont lieu lors de meetings désignés par le Comité provincial ou de région compétent. Le programme des éliminatoires et de la finale est identique.
- 10.4. Il est loisible aux athlètes de participer aux éliminatoires d'une autre province ou région que la leur.
- 10.5. Les éliminatoires se disputent **jusqu'au 3 juillet 2016** inclus.
- 10.6. Le Comité Directeur de la L.B.F.A désigne le lieu de la finale, après appel aux candidatures.
- 10.7. Les points sont attribués selon les tables d'épreuves combinées BPM.
- 10.8. Les temps pour les courses sont électroniques ou manuels.
- 10.9. Sont qualifiés pour la finale, par catégorie:
 - d'office, l'athlète licencié ayant réussi le meilleur score lors d'une éliminatoire de sa province ou région; à défaut d'organisation d'une éliminatoire dans sa province ou région, l'athlète ayant réussi le meilleur score lors d'une éliminatoire d'une autre province ou région;
 - les 18 athlètes non qualifiés d'office, ayant réussi le meilleur score, toutes provinces ou région confondues, quelle que soit la province ou région où la performance a été réalisée. N'est toutefois pas qualifiable, **tout athlète qui n'est pas licencié le 3 juillet 2016 au plus tard**
- 10.10. Pour le **challenge 2016**, les épreuves imposées sont les suivantes:
 - Minimes G.: 80m/1000m/hauteur/poids/disque.
 - Minimes F.: 80m/1000m/longueur/poids/disque.
 - Pupilles G.: 60m/1000m/hauteur/poids.
 - Pupilles F.: 60m/1000m/longueur/balle de hockey
 - Benjamins: 60m/600m/longueur/poids
 - Benjamines: 60m/ 600m/longueur/balle de hockey.
- 10.11. Le 600 m. ou le 1000 m. sont obligatoirement la dernière épreuve du tetrathlon ou du pentathlon.
- 10.12. Hauteur des barres pour les éliminatoires et la finale:
 - Pupilles : 0.80 / 0.85/ + 5 cm.
 - Minimes : 1.00 / 1.05 / + 5 cm.Le dernier concurrent ne peut pas choisir sa barre
- 10.13. Disposition concernant les concours – Quel que soit le nombre d'athlètes participant, tant en éliminatoires qu'en finale, le nombre d'essais aux lancers, à la longueur et à chaque barre à la hauteur est ramené à 2.
- 10.13. Les Comités provinciaux ou de régions respectives se chargent du collationnement des résultats des éliminatoires et de leur transmission, dans les meilleurs délais, à la LBFA.
- 10.14. La Commission des Règlements sportifs de la L.B.F.A. tranche sans appel tout point non prévu au présent chapitre et établit la sélection définitive pour la finale.
- 10.15. En finale, les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent une récompense fournie par la LBFA
- 10.16. **Classement intercercles**
A l'issue de la finale, un classement intercercles est établi. Ce classement concerne les cercles comptant au moins cinq athlètes en finale et tient compte du classement des cinq meilleurs athlètes, toutes catégories confondues.
Le vainqueur de chaque catégorie se voit attribuer 1 point, le 2ème, 2 points, etc.
Le cercle vainqueur est celui qui totalise le moins de points. En cas d'égalité, il est tenu compte du nombre de victoires, des 2ème et 3ème place s'il y a lieu.
Le cercle vainqueur reçoit un trophée fourni par la LBFA.